

PROCES-VERBAL

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 10 AVRIL 2018**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 9 - Présents : 4 - Pouvoirs : 1

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Angélique BLANC, Monique CHAPPUIS, Suzanne MICHOU
Absents excusés : MM. Alexia BLANC, Fernand BUGNET, Chantal FORMENT, Geneviève TRACANELLI
Absents : Laurent GALLAY,
Pouvoirs : Mme Alexia BLANC a donné pouvoir à Mme Angélique BLANC
Secrétaire de séance : Mme Angélique BLANC

Lors de la séance du 10 Avril 2018, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a approuvé le compte-rendu de la séance précédente puis a traité des questions suivantes :

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU C.C.A.S. EXERCICE 2017

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du C.C.A.S. dressé, pour l'exercice 2017, par M. Fabien MANNS et Mme Sandrine CORNET, comptables successifs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S. EXERCICE 2017

Mme Angélique BLANC ayant été désignée comme Présidente de séance et Mme Marie-Pierre Girard, Présidente du C.C.A.S., s'étant retirée de la séance au moment du vote, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne acte à Mme la Présidente du C.C.A.S, par 4 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de la présentation faite du Compte Administratif du C.C.A.S. de l'Exercice 2017 et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU C.C.A.S. EXERCICE 2017 AU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
- Constatant que le compte administratif du C.C.A.S. de l'Exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 228.22 €,
- Considérant que le C.C.A.S. ne comporte pas de section d'investissement,
- Considérant la dissolution du C.C.A.S. au 31 décembre 2017,

Décide d'affecter ce résultat en section de fonctionnement du budget principal 2018, suite à la dissolution du C.C.A.S comme suit :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur reporté : 9 168,22 €.

4 - EVOLUTION DU SERVICE DU C.C.A.S.

Madame le Maire ayant informé les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., lors de la séance précédente, qu'il était possible de dissoudre ce service dans les communes de moins de 1500 habitants,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la dissolution du C.C.A.S, par le conseil municipal en date du 13 avril 2018.